Communiqué de presse,
Paris, le 24 février 2022

Présidentielles 2022

La Confédération générale des Scop partage 4 grandes propositions pour amorcer un changement radical de l'économie

La CG Scop représente et soutient un modèle d'entreprise alternatif qui démontre sa pertinence au fil du temps et ce même dans un contexte sanitaire et économique tendu. Les coopératives, sociétés plébiscitées à la fois par les salariés et les dirigeants*, apportent des réponses aux transitions économiques, sociales et sociétales.

Fort de sa connaissance du monde de l'entreprise et de la pertinence de son modèle, **la CG Scop a souhaité interpeller les candidats aux présidentielles en proposant 4 mesures fortes pour renouer avec un développement équilibré, responsable et résilient.**

#1 Encourager la solution des salariés pour la reprise d'entreprises

Le modèle a fait ses preuves : à fin 2021, l**es transmissions d'entreprises reprises par les salariés en coopérative connaissent un taux de pérennité de 94 % à 3 ans** contre 77 % pour les cessions non familiales des PME-ETI en France. A fin 2021, les reprises concernent près de **34 000 salariés pour un CA de près de 3 milliards d'euros**. Il s'agit de mieux faire connaître cette solution aux cédants et encourager ce type de reprise par :

1) **La mise en place d'une provision** (de type provision réglementée) pour la transmission de sociétés aux salariés, ce qui permettra à une société de s'assurer, en franchise d'impôt, d'une capacité financière pour faciliter sa transmission aux salariés (quel que soit le mode de reprise)
2) **La garantie des prêts personnels auprès des salariés repreneurs** à l'identique des investisseurs professionnels
3) **La création d'un fonds dédié pour doubler l'apport des salariés investissant dans la reprise d'entreprises** à l'image des initiatives déjà mises en place par des collectivités régionales
4) **Le triplement de l'actuel plafond de l'abondement du Plan d'Épargne Entreprises (PEE)** en cas d'investissement en parts sociales de son entreprise
5) **Une dégressivité du forfait social** en fonction de la participation des salariés à la gouvernance de l'entreprise

#2 La solution coopérative en réponse aux enjeux sociétaux et environnementaux

Trouver du sens à son travail est devenu le critère n°1 pour les jeunes générations en quête d'un autre modèle de gouvernance plus participatif. La solution coopérative apporte des réponses

** Source : OpinionWay 2020 - « baromètre de la nouvelle performance des entreprises »*

concrètes pour agir : **implication dans la gouvernance d'entreprise**, **partage des bénéfices** et **participation au bien-être au travail**.

Certains secteurs sont d'autant plus impactés qu'ils connaissent de fortes tensions comme l'économie numérique où l'enjeu est d'ancrer les emplois de façon pérenne.
Il en est de même pour les secteurs agricole, médical (centre de santé, Ehpad) où les difficultés de recrutement sont aggravées par les fluctuations de temps de travail et/ou des rémunérations de plus en plus aléatoires. Pour consolider ces initiatives venant du terrain, il s'agit de :

1) **Permettre et simplifier l'égalité d'accès aux aides agricoles pour les agriculteurs et les personnes non issues du milieu agricole souhaitant s'installer en Scop** ou pour les cédants voulant transmettre leur exploitation à leurs salariés
2) **Lever les freins réglementaires des centres de santé permettant à des personnels médicaux et paramédicaux** d'exercer selon leur projet stratégique de proximité
3) **Appliquer des indicateurs extra-financiers de citoyenneté économique** comme critères d'attributions dans les marchés publics
4) **Déployer sur tout le territoire national la société de financement evergreen CoopVenture pour accompagner des start-up du numérique** s'engageant à rester sur les territoires à l'image du pilote lancé en Auvergne-Rhône-Alpes grâce aux investisseurs coopératifs et aux collectivités locales

#3 Développer le travail autonome avec l'alternative sécurisée des CAE

Les aspirations à entreprendre en autonomie ne cessent de croître. **Être entrepreneur est un défi,** tout particulièrement dans le contexte de crise sanitaire et de **l'ubérisation de la société**. Pour accompagner cet essor dans un cadre sécurisé, **le statut d'entrepreneur salarié associé en Coopérative d'activité et d'emploi permet d'être salarié avec les garanties sociales liées**, tout en **gardant la souplesse du travail indépendant**, en collectif et au sein d'une entreprise partagée. Près de **12 000 entrepreneurs lancent et développent sur le long terme leur activité dans les 155 CAE en France**. Pour déployer ce modèle de travail autonome protecteur et créateur de solidarités, il s'agit de :

1) **Faire connaître et promouvoir l'entrepreneuriat en CAE et le statut d'entrepreneur salarié associé (ESA)** auprès du grand public, des étudiants, des auto-entrepreneurs, des indépendants, des prescripteurs et administrations (Pôle emploi, consulaires...)
2) **Généraliser l'accès aux dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat classique et les outils de financement** dédiés en initiant via la Banque des Territoires (ou Bpifrance) **un fonds national de prêts et de dotation au capital social** apporté par les entrepreneurs, à l'image de certaines initiatives régionales
3) **Soutenir la fonction d'accompagnement des CAE auprès de ces entrepreneurs tout au long du développement de leur activité** et appuyer le développement des CAE et de leurs innovations sur tous les territoires

#4 Doper l'entrepreneuriat d'intérêt collectif avec les Scic

Les partenariats publics/privés apportent des réponses dans des secteurs devenus clés l'échelle territoriale : l'alimentaire, l'économie circulaire, la mobilité, l'énergie, l'habitat, la santé... 20 ans après leur création, les Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) ont démontré leur pertinence **en faisant converger les intérêts des collectivités territoriales et des acteurs économiques de ces filières**. L'implication des citoyens, des clients, des collectivités, des

** Source : OpinionWay 2020 - « baromètre de la nouvelle performance des entreprises »*

bénévoles pour créer des projets économiques communs a permis de **créer 1 000 sociétés et 10 000 emplois et de réunir 100 000 sociétaires**. Pour doper ces initiatives, il s'agit de faire adopter le projet de loi sur les Scic pour :

1) **Sécuriser le statut des dirigeants de Scic**
2) **Renforcer les fonds propres par l'accès aux titres participatifs** pour les Scic en SAS
3) **Bénéficier du mécénat et du bénévolat** (au même titre que les associations).

A propos de la Confédération générale des Scop :

Porte-parole des 71 000 salariés des Scop et Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 9 unions régionales et 4 fédérations de métiers (BTP, industrie, communication, CAE). Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

Contacts presse :
scop@looksharp.fr
Alexandre Le Moal et Nolwenn Besnier
06 95 85 44 85 - 06 72 28 86 81

** Source : OpinionWay 2020 - « baromètre de la nouvelle performance des entreprises »*